

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE MALAUCENE

*DEC 2023 PAEE 2.012*

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AO 187  
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Pierre DOUX, Notaire à SORGUES (84) – 71 allée des Moulins, réceptionnée en mairie le 20 janvier 2023, concernant le bien cadastré AO 187 situé 1 Le Lion d'Or


DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malauène, le *3 février 2023*

Monsieur le Maire

F. TENON



Publiée le 14 février 2023

Publication	Transmission	Notification

--	--